



La rédemption des morts

« Le grand Jéhovah... connaît la situation des vivants et des morts et a pris toutes les dispositions utiles en vue de leur rédemption. »

Épisodes de la vie de Joseph Smith

Tôt dans son ministère, Joseph Smith, le prophète, eut une expérience qui allait le préparer pour le moment où la doctrine du salut pour les morts serait révélée. En novembre 1823, Alvin Smith, aîné des enfants de Lucy Mack Smith et de Joseph Smith, père, tomba soudain malade et fut à l'article de la mort. Alvin était un jeune homme de vingt-cinq ans, fort et capable, dont le travail avait largement contribué à la stabilité financière de la famille. Sa mère le décrivait comme « un jeune d'une rare bonté », dont « la noblesse et la générosité » ont été une bénédiction pour son entourage « à chaque heure de son existence¹ ».

Sachant qu'il allait mourir, Alvin appela ses frères et sœurs et leur parla individuellement. Il dit à Joseph, qui avait presque dix-huit ans et qui n'avait pas encore reçu les plaques d'or : « Je veux que tu sois sage et que tu fasses tout ce qui est en tout pouvoir pour obtenir les annales. Sois fidèle à recevoir les instructions et à respecter tous les commandements qui te sont donnés. Ton frère Alvin doit maintenant te quitter mais souviens-toi de l'exemple qu'il t'a montré et sois un exemple pour les enfants qui sont plus jeunes que toi². »

Lorsque Alvin mourut, la famille demanda à un pasteur presbytérien de Palmyra, dans l'État de New York, de diriger son service funèbre. Comme Alvin n'avait pas été membre de l'assemblée du pasteur, ce dernier affirma dans son sermon qu'Alvin ne pouvait être sauvé. William Smith, frère cadet de Joseph, raconta : « [Le pasteur]... laissa fortement entendre qu'Alvin était allé en enfer



« Et maintenant que... le royaume de Dieu est établi sur la terre et que l'ordre antique des choses est rétabli, le Seigneur nous a manifesté ce devoir et ce droit sacré et il nous est commandé d'être baptisés pour nos morts. »

car il n'était pas membre d'une Église. Mais c'était un bon garçon et cela déplut fort à mon père³. »

En janvier 1836, de nombreuses années après la mort d'Alvin, Joseph Smith eut une vision du royaume céleste, dans laquelle il vit qu'Alvin, ainsi que sa mère et son père hériteraient un jour de ce royaume. Joseph se demanda « comment il se faisait qu'[Alvin] avait obtenu un héritage dans ce royaume, attendu qu'il avait quitté cette vie avant que le Seigneur eût étendu sa main pour rassembler Israël pour la seconde fois et n'avait pas été baptisé pour la rémission des péchés » (D&A 137:6). La voix du Seigneur parvint alors à Joseph, disant :

« Tous ceux qui sont morts, sans connaître l'Évangile, qui l'auraient reçu s'il leur avait été permis de demeurer, seront héritiers du royaume céleste de Dieu ; en outre, tous ceux qui mourront dorénavant sans le connaître, qui l'auraient reçu de tout leur cœur, seront héritiers de ce royaume, car moi, le Seigneur, je jugerai tous les hommes selon leurs œuvres, selon le désir de leur cœur » (D&A 137:7-9).

Le 15 août 1840, Joseph Smith, le prophète, prêcha lors de funérailles à Nauvoo et, pour la première fois en public, enseigna la doctrine du salut pour les morts. Selon Simon Baker, qui était présent, le prophète commença par témoigner que « l'Évangile de Jésus-Christ apportait de bonnes nouvelles d'une grande joie ». Il lut la plus grande partie de 1 Corinthiens 15 et expliqua que « l'apôtre parlait à des gens qui comprenaient le baptême pour les morts, car il était pratiqué parmi eux ». Il déclara ensuite que « des personnes pouvaient maintenant agir pour leurs amis qui avaient quitté cette vie et que le plan du salut était prévu pour sauver tous ceux qui étaient disposés à obéir aux exigences de la loi de Dieu⁴ ».

Un mois après le discours fait lors des funérailles, le prophète rendit visite à son père, qui était très malade et près de mourir. Le prophète parla avec lui de la doctrine du baptême pour les morts et les pensées de Joseph Smith, père, se tournèrent vers son fils bien-aimé, Alvin. Joseph Smith, père, demanda que l'œuvre pour Alvin soit faite « immédiatement ». Quelques minutes avant de mourir, il déclara qu'il voyait Alvin⁵. À la fin de l'année

1840, la famille Smith se réjouit lorsque Hyrum reçut l'ordonnance du baptême pour son frère Alvin.

Enseignements de Joseph Smith

Dieu aime tous ses enfants et jugera chacun selon la loi qu'il a reçue.

« La génération dans laquelle nous vivons, qui se dit sage et intelligente, comprend très peu les grands desseins de Dieu en ce qui concerne le salut de la famille humaine. Les avis des hommes concernant le plan du salut, les [exigences] du Tout-Puissant, les préparatifs nécessaires en vue du ciel, l'état et la situation de l'esprit des morts et le bonheur ou le malheur qui sont la conséquence de la pratique de la justice et de l'iniquité sont divers et contradictoires selon leurs idées respectives de la vertu et du vice...

« ... Tandis qu'une partie du genre humain juge et condamne impitoyablement l'autre, le Père suprême de l'univers contemple la famille humaine tout entière avec un souci et une considération paternels ; il la considère comme sa postérité et, sans aucun de ces sentiments mesquins qui influencent les enfants des hommes, 'fait lever son soleil sur les méchants et sur les bons, et il fait pleuvoir sur les justes et sur les injustes' [Matthieu 5:45]. Il tient en main les rênes du jugement ; c'est un législateur sage et il jugera tous les hommes, non pas selon les idées étroites et mesquines des hommes, mais 'selon le bien ou le mal qu'ils auront fait, étant dans leur corps', que ces œuvres aient été accomplies en Angleterre, en Amérique, en Espagne, en Turquie ou en Inde. Il jugera les hommes 'non pas selon ce qu'ils n'ont pas, mais selon ce qu'ils ont', ceux qui ont vécu sans loi seront jugés sans loi et ceux qui ont une loi seront jugés par cette loi. Nous ne devons pas douter de la sagesse et de l'intelligence du grand Jéhovah ; il attribuera le jugement ou la miséricorde à toutes les nations selon leurs mérites respectifs, leurs moyens d'obtenir la connaissance, les lois par lesquelles elles sont gouvernées, les structures qui leur sont données pour obtenir des renseignements corrects et ses desseins impénétrables concernant la famille humaine. Et quand les desseins de Dieu seront manifestés et que le voile de l'avenir

sera retiré, nous devons tous finalement confesser que le Juge de toute la terre a bien agi [voir Genèse 18:25]⁶. »

« Dieu juge les hommes selon l'usage qu'ils font de la lumière qu'il leur donne⁷. »

« Les hommes seront tenus pour responsables de ce qu'ils ont et non de ce qu'ils n'ont pas... Ils seront jugés en justice par la lumière et l'intelligence, grandes ou petites, qui leur sont communiquées par leur créateur bienveillant... il est exigé d'eux qu'ils acceptent d'obéir et qu'ils obtiennent davantage de ce qui leur est donné, et uniquement de cela, car l'homme ne vivra pas de pain seulement, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu⁸. »

Le Sauveur, Jésus-Christ, accorde aux vivants et aux morts la possibilité d'être pardonnés et délivrés.

« La situation des nations chrétiennes après la mort est un sujet qui a mobilisé toute la sagesse et tout le talent du philosophe et du théologien et l'opinion généralement entretenue est que le destin de l'homme est irrévocablement fixé à sa mort et qu'il est rendu soit éternellement heureux soit éternellement malheureux ; que si l'homme meurt sans connaître Dieu, il sera éternellement damné sans que son châtement ne soit amoindri, sa souffrance soulagée, sans qu'il ait la moindre espérance d'être délivré tandis que se déroulera l'éternité sans fin. Aussi orthodoxe que soit ce principe, nous verrons qu'il est en contradiction avec le témoignage de l'Écriture sainte, car notre Sauveur dit que tout péché et tout blasphème seront pardonnés aux hommes, mais le blasphème contre le Saint-Esprit ne sera pas pardonné, ni dans ce siècle ni dans le siècle à venir, ce qui montre manifestement qu'il y a des péchés qui peuvent être pardonnés dans le monde à venir, bien que le péché de blasphème [contre le Saint-Esprit] ne puisse être pardonné [voir Matthieu 12:31-32 ; Marc 3:28-29].

« Pierre, lui aussi, parlant de notre Sauveur, dit : 'Il est allé prêcher aux esprits en prison, qui autrefois avaient été incroyables, lorsque la patience de Dieu se prolongeait, aux jours de Noé' (1 Pierre 3:19, 20). Nous avons donc ici un compte-rendu de la prédication de notre Sauveur auprès des esprits en prison, auprès d'esprits qui avaient été emprisonnés depuis le temps de



Dans le monde des esprits, le Sauveur organisa les esprits justes et « les chargea d'aller porter la lumière de l'Évangile à ceux qui étaient dans les ténèbres » (D&A 138:30).

Noé ; et que leur a-t-il prêché ? Qu'ils allaient devoir rester là ? Certainement pas ! Que sa propre déclaration témoigne : 'Il m'a envoyé pour guérir ceux qui ont le cœur brisé, pour proclamer aux captifs la délivrance, et aux aveugles le recouvrement de la vue, pour renvoyer libres les opprimés' (Luc 4:18). Ésaïe le formule ainsi : 'Pour faire sortir de prison le captif, et de leur cachot ceux qui habitent dans les ténèbres' (Ésaïe 42:7). Il découle clairement de cela qu'il n'est pas seulement allé leur prêcher, mais aussi les délivrer ou les faire sortir de la prison...

« Le grand Jéhovah a envisagé l'ensemble des événements liés à la terre, relatifs au plan du salut avant qu'elle commence à exister ou même avant que 'les étoiles du matin [éclatent] en chants' de joie [Job 38:7]. Pour lui, le passé, le présent et l'avenir étaient et sont un 'maintenant' éternel. Il était au courant de la chute d'Adam, des iniquités des personnes qui ont vécu avant le déluge, de l'iniquité profonde qui caractériserait la famille humaine, sa faiblesse et sa force, son pouvoir et sa gloire, ses apostasies, ses crimes, sa justice et son iniquité. Il comprenait la chute de

l'homme et sa rédemption ; il connaissait le plan du salut et le présenta. Il connaissait la situation de toutes les nations et leur destin. Il a tout organisé selon sa volonté. Il connaît la situation des vivants et des morts et a pris toutes les dispositions utiles en vue de leur rédemption selon leur situation respective et les lois du royaume de Dieu, que ce soit dans ce monde ou dans le monde à venir⁹. »

**Dieu est parfaitement juste et miséricordieux
envers tous, vivants ou morts.**

« L'idée que certains hommes se font de la justice, du jugement et de la miséricorde de Dieu est trop insensée pour qu'un homme intelligent l'envisage ; par exemple, il est courant pour beaucoup de nos prédicateurs orthodoxes de croire que, si un homme n'est pas ce qu'ils appellent converti, s'il meurt dans cet état, il restera éternellement en enfer sans aucune espérance. Il devra passer dans les tourments un nombre infini d'années, années qui n'auront jamais, jamais, jamais de fin. Cependant on fait souvent dépendre ce malheur éternel du plus simple accident [hasard]. Un lacet qui se casse, une déchirure à la robe de ceux qui officient ou l'endroit particulier où une personne vit peuvent être indirectement ce qui conduira à sa damnation ou fera qu'elle ne sera pas sauvée.

« Je vais imaginer un cas qui n'est pas extraordinaire : Deux hommes, qui ont été aussi méchants l'un que l'autre, qui ont négligé la religion, tombent tous les deux malades en même temps. L'un d'eux a la chance de recevoir la visite d'un homme d'église et se convertit quelques minutes avant de mourir ; l'autre appelle trois hommes d'église différents : un tailleur, un cordonnier et un ferblantier. Le ferblantier a un manche à souder à une casserole, le tailleur a une boutonnière à faire sur un vêtement dont il a besoin d'urgence et le cordonnier a une pièce à mettre à la botte de quelqu'un. Aucun d'entre eux ne peut arriver à temps, l'homme meurt et va en enfer. L'un des deux est exalté dans le sein d'Abraham, il s'assied en la présence de Dieu et connaît un bonheur éternel et ininterrompu, tandis que l'autre, qui valait autant que lui, tombe dans la damnation éternelle,

le malheur irrévocable et le désespoir sans fond parce qu'un homme avait une botte à réparer, la boutonnière d'un vêtement à faire ou une poignée à souder à une casserole.

« Les desseins de Jéhovah ne sont pas aussi injustes, les déclarations de l'Écriture sainte aussi [illusoires] ni le plan du salut de la famille humaine aussi incompatible avec le bon sens. Dieu rejetterait avec indignation de tels procédés, les anges se voileraient la face de honte et tout homme vertueux et intelligent reculerait avec horreur.

« Si les lois humaines récompensent chacun selon ses mérites et punissent tous les délinquants selon leurs délits respectifs, assurément le Seigneur ne sera pas plus cruel que l'homme, car c'est un législateur sage et ses lois sont plus équitables, ses décrets plus justes et ses décisions plus parfaites que celles de l'homme ; et de même que l'homme juge son semblable par la loi et le punit selon le châtiment de cette loi, de même le Dieu du ciel juge 'selon les actes accomplis dans le corps' [voir Alma 5:15]. Dire que les païens seraient damnés parce qu'ils n'ont pas cru en l'Évangile serait ridicule, et dire que les Juifs qui ne croient pas en Jésus seraient tous damnés, serait tout aussi absurde ; car 'comment croiront-ils en celui dont ils n'ont pas entendu parler ? Et comment entendront-ils parler, s'il n'y a personne qui prêche ? Et comment y aura-t-il des prédicateurs, s'ils ne sont pas envoyés ?' [voir Romains 10:14-15]. Par conséquent ni le Juif ni le païen ne peut être coupable d'avoir rejeté les opinions divergentes du sectarisme ni d'avoir rejeté tout autre témoignage que celui qui est envoyé de Dieu, car comme le prédicateur ne peut pas prêcher s'il n'est pas envoyé, de même l'auditeur ne peut croire que s'il entend un prédicateur 'envoyé' et ne peut être condamné pour ce qu'il n'a pas entendu et, étant sans loi, devra être jugé sans loi¹⁰. »

**Nous avons le devoir et la bénédiction
d'être baptisés et confirmés pour
les personnes qui sont mortes sans l'Évangile.**

« Quand nous parlons des bénédictions relatives à l'Évangile et des conséquences qui découlent de la désobéissance aux

conditions requises, on nous pose souvent la question : qu'est-il advenu de nos pères ? Seront-ils tous damnés pour n'avoir pas obéi à l'Évangile alors qu'ils ne l'ont jamais entendu ? Certainement pas. Mais ils posséderont le même droit sacré dont nous bénéficions ici, par le moyen de la prêtrise éternelle, qui non seulement opère sur la terre mais aussi au ciel, et les dispositions sages du grand Jéhovah. Par conséquent les personnes dont parle Ésaïe [voir Ésaïe 24:21-22] seront visitées par cette prêtrise et sortiront de leur prison en vertu du même principe selon lequel ceux qui ont été désobéissants du temps de Noé on été visités par notre Sauveur [qui possédait la Prêtrise éternelle de Melchisédek] et se sont entendu prêcher l'Évangile par lui, en prison. Et pour qu'ils puissent remplir toutes les [conditions requises] par Dieu, leurs amis vivants étaient baptisés pour les amis morts et satisfaisaient ainsi à la condition requise par Dieu, qui dit : 'Si un homme ne naît d'eau et d'Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu' [Jean 3:5]. Ils étaient bien entendu baptisés, non pour eux-mêmes, mais pour leurs morts... Paul, parlant de la doctrine, dit : 'Autrement, que feraient ceux qui se font baptiser pour les morts ? Si les morts ne ressuscitent absolument pas, pourquoi se font-ils baptiser pour eux ?' (1 Cor. 15:29)...

« Et maintenant que les grands desseins de Dieu se hâtent vers leur accomplissement, que les choses dont il a été parlé dans les prophètes s'accomplissent, que le royaume de Dieu est établi sur la terre et que l'ordre antique des choses est rétabli, le Seigneur nous a manifesté ce devoir et ce droit sacré et il nous est commandé d'être baptisés pour nos morts, accomplissant ainsi les paroles d'Abdias, lorsqu'il parlait de la gloire des derniers jours : 'Des libérateurs monteront sur la montagne de Sion, pour juger la montagne d'Ésaü ; et à l'Éternel appartiendra le règne.' [voir Abdias 1:21.] Une telle vue de ces choses réconcilie les Écritures de la vérité, justifie la façon de faire de Dieu avec l'homme, met la famille humaine sur un pied d'égalité et est en accord avec tous les principes de la droiture, de la justice et de la vérité. Nous concluons par les paroles de Pierre : 'C'est assez, en effet, d'avoir dans le temps passé accompli la volonté des païens.'

‘Car l’Évangile a été aussi annoncé aux morts, afin que, après avoir été jugés comme les hommes quant à la chair, ils vivent selon Dieu quant à l’esprit’ [1 Pierre 4:3, 6]¹¹. »

Conseils pour l’étude et l’enseignement

Réfléchissez à ces idées pendant votre étude du chapitre ou pour vous préparer à enseigner. Vous trouverez des aides supplémentaires pages v-xi.

- Relisez rapidement les pages 431-434, en relevant comment la doctrine du salut pour les morts a touché Joseph Smith et sa famille. Quelle influence ce point de doctrine a-t-il eu sur vous et sur votre famille ?
- Pages 434-437, relisez rapidement les enseignements du prophète Joseph sur Dieu le Père et Jésus-Christ. Comment ces enseignements influencent-ils vos pensées et vos sentiments au sujet de notre Père céleste et du Sauveur ? Dans quelle mesure ces enseignements se rapportent-ils au salut des morts ?
- Lisez les enseignements du prophète donnés pages 434-435 et 437-438. Comment Dieu juge-t-il ses enfants ?
- Joseph Smith dit que le baptême pour les morts est un « devoir » et un « droit sacré » (page 439). Pourquoi cette œuvre est-elle un devoir ? Lors de quelles expériences avez-vous ressenti que c’est un droit sacré, une bénédiction ? Que pouvez-vous faire pour faire avancer l’œuvre du Seigneur en faveur des personnes qui sont décédées ? Comment les parents peuvent-ils aider leurs enfants à participer à cette œuvre ?
- En quoi la doctrine du salut pour les morts montre-t-elle la justice de Dieu ? En quoi montre-t-elle sa miséricorde ? Après avoir lu ce chapitre, comment expliqueriez-vous ce point de doctrine à une personne d’une autre confession ?

Écritures en rapport avec le sujet : Ésaïe 49:8-9 ; 61:1-3 ; Jean 5:25 ; D&A 138:11-37

Notes

1. Lucy Mack Smith, « The History of Lucy Smith, Mother of the Prophet », manuscrit de 1844 à 1845, livre 4, p. 5-6, Archives de l'Église, Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours, Salt Lake City, Utah.
2. Alvin Smith, cité dans Lucy Mack Smith, « The History of Lucy Smith, Mother of the Prophet », manuscrit de 1844 à 1845, livre 4, p. 4, Archives de l'Église.
3. William Smith, interview de E. C. Briggs et J. W. Peterson, oct. ou nov. 1893, publié à l'origine dans le *Zion's Ensign* (périodique publié par l'Église Réorganisée de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours, appelée maintenant Community of Christ) ; réimprimé dans le *Deseret Evening News*, 20 jan. 1894, p. 2.
4. Simon Baker, compte-rendu d'un discours de Joseph Smith du 15 août 1840, à Nauvoo, Illinois ; dans *Journal History of The Church of Jesus Christ of Latter-day Saints*, 15 août 1840. Voir aussi *History of the Church*, 4:231.
5. Joseph Smith, père, cité dans Lucy Mack Smith, « The History of Lucy Smith, Mother of the Prophet », manuscrit de 1845, p. 296, 301, Archives de l'Église.
6. *History of the Church*, 4:595-596 ; extrait de « Baptism for the Dead », éditorial publié dans le *Times and Seasons*, 15 avr. 1842, p. 759 ; Joseph Smith était rédacteur en chef de ce périodique.
7. *History of the Church*, 5:401 ; extrait d'un discours de Joseph Smith du 21 mai 1843, à Nauvoo, Illinois ; propos rapportés par Willard Richards.
8. Lettre de Joseph Smith à son oncle, Silas Smith, 26 sept. 1833, Kirtland, Ohio ; dans Lucy Mack Smith, « The History of Lucy Smith, Mother of the Prophet », manuscrit de 1845, p. 228-229, Archives de l'Église.
9. *History of the Church*, 4:596-597 ; première expression entre crochets du premier paragraphe dans l'original ; répartition en paragraphes modifiée ; extrait de « Baptism for the Dead », éditorial publié dans le *Times and Seasons*, 15 avr. 1842, p. 759-760 ; Joseph Smith était rédacteur en chef de ce périodique. Une révélation donnée à Joseph F. Smith en octobre 1918 précise que lorsque il était dans le monde des esprits, le Sauveur a rendu visite aux esprits justes et a choisi des messagers pour aller porter le message de l'Évangile aux esprits méchants (voir D&A 138:18, 23, 28-32).
10. *History of the Church*, 4:597-598 ; répartition en paragraphes modifiée ; tiré de « Baptism for the Dead », éditorial publié dans le *Times and Seasons*, 15 avr. 1842, p. 760 ; Joseph Smith était rédacteur en chef de ce périodique.
11. *History of the Church*, 4:596-597 ; deuxième expression entre crochets du premier paragraphe dans l'original ; répartition en paragraphes modifiée ; extrait de « Baptism for the Dead », éditorial publié dans le *Times and Seasons*, 15 avr. 1842, p. 760-761 ; Joseph Smith était rédacteur en chef de ce périodique.